

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération n° 02_2023_090

Rapport du délégataire Véolia eau 2022 du service public d'assainissement non collectif

Monsieur Pascal COLLIN , 5^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu la loi Sapin n° 93-122 du 29 juin 1993 ;

vu la loi Mazeaud n° 95-127 du 8 février 1995 ;

vu l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales ;

vu les statuts de Cœur de France ;

le rapport d'activité 2022 de Véolia eau, délégataire du service public d'assainissement non collectif, est communiqué (*document joint à la synthèse*),

Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication du rapport 2022 du délégataire du service public d'assainissement non collectif (*document joint*).

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

A black ink signature is written over the text. Below the signature, the name 'Olivier PARILLAUD' is printed in black.

Olivier PARILLAUD



BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLICQUE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Année 2022

Communautés de Communes Cœur de France



SOMMAIRE

1. LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT	3
1.1. L'essentiel de l'année 2022	3
1.2. Les résultats	4
2. LES DIAGNOSTICS DANS LE CADRE DE LA VENTE	5
2.1. Les obligations	5
2.2. Les chiffres	5
3. LES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES	6
3.1. Le contexte	6
3.2. Les dossiers	6

1. LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT

1.1. L'essentiel de l'année 2022

Depuis le 1er janvier 2022, la communauté de communes Cœur de France a délégué la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire à VEOLIA. Dans le cadre des missions obligatoires d'un SPANC, une campagne de contrôle périodique est fixée sur une périodicité de 8 ans sur ce territoire.

Il convient de noter que, durant la périodicité de 8 années, les campagnes de contrôle périodique représentent environ 3335 habitations qui ont été identifiées comme concernées par ce contrôle obligatoire sur 19 communes (soit environ 416 ctrl/an). A ce jour et face aux difficultés rencontrées pour réaliser cette mission de contrôle, les engagements ne sont pas atteints mais cependant l'opportunité des dossiers de contrôles ANC dans le cadre de la vente et en cas de réhabilitation (ou création) de la filière de traitement existante, le bilan qui suit laisse apparaître des résultats positifs qui permettront un état des lieux représentatif de ce territoire.

En 2022, les propriétaires des communes de Arpheuilles, Bessais Le Fromental, Bouzais, Bruère Allichamps, Charenton du Cher, Colombiers, Coust, Drevant, Farges Allichamps, La Celle, La Groutte, Marçais, Meillant, Nozières, Orcenais, Orval, Saint Amand Montrond, Saint Pierre Les Etieux et Vernais ont reçu un courrier les invitant à prendre contact avec nos services afin de planifier une visite de contrôle de bon fonctionnement de leur installation d'assainissement non collectif (613 courriers).

1.2. Les résultats

En 2022, sur l'ensemble des 19 communes, nous avons réalisées 173 diagnostics périodiques des installations d'assainissement non collectif qui se partage comme ceci :

- Arpheuilles (184 dispositifs ANC recensés): 10 diagnostics réalisés
- Bessais Le Fromental (155 dispositifs ANC recensés) : 12 diagnostics réalisés
- Bouzais (150 dispositifs ANC recensés) : 10 diagnostics réalisés
- Bruère Allichamps (346 dispositifs ANC recensés): 0 diagnostics réalisés
- Celle (La) (102 dispositifs ANC recensés) : 0 diagnostics réalisés
- Charenton du Cher (258 dispositifs ANC recensés): 13 contrôles
- Colombiers (212 dispositifs ANC recensés) : 11 diagnostics réalisés
- Coust (138 dispositifs ANC recensés): 4 diagnostics réalisés
- Drevant (280 dispositifs ANC recensés): 8 diagnostics réalisés
- Farges Allichamps (141 dispositifs ANC recensés) : 22 diagnostics réalisés
- Groutte (La) (69 dispositifs ANC recensés): 1 diagnostic réalisé
- Marçais (183 dispositifs ANC recensés): 14 diagnostics réalisés
- Meillant (126 dispositifs ANC recensés): 16 diagnostics réalisés
- Nozières (114 dispositifs ANC recensés): 10 diagnostics réalisés
- Orcenais (70 dispositifs ANC recensés): 2 diagnostics réalisés
- Orval (57 dispositifs ANC recensés): 7 diagnostics réalisés
- Saint Amand Montrond (276 dispositifs ANC recensés) : 10 diagnostics réalisés
- Saint Pierre Les Etieux (290 dispositifs ANC recensés): 13 diagnostics réalisés
- Vernais (112 dispositifs ANC recensés): 10 diagnostics réalisés

Lors de nos visites, nous avons constaté 35 dispositifs de traitement individuel CONFORMES et 107 ne générant pas de danger pour la santé des personnes ou risques avérés de pollution de l'environnement. Il convient de noter que ces dernières nécessitent tout de même des travaux (qui deviendront obligatoire dans le cadre de la vente de la propriété selon l'arrêté du 27 avril 2012). Aussi, nous avons recensés un total de 31 dispositifs d'installations d'assainissement avec **DANGER POUR LA SANTÉ DES PERSONNES OU RISQUES AVERÉS DE POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT (DONT 13 EN ABSENCE D'INSTALLATION)**. Dans ces cas, les travaux obligatoires de remise en conformité des filières de traitement individuel sont à planifier sous 4 ans maximum et dans les meilleurs délais lors d'installation.

2. LES DIAGNOSTICS DANS LE CADRE DE LA VENTE

2.1. Les obligations

Depuis le 01^{er} Janvier 2011, dans le cadre de vente d'une propriété, la conformité du dispositif d'assainissement individuel doit être renseignée par le vendeur à l'acquéreur. **Lorsque la filière de traitement est reconnue comme étant Non Conforme, la réhabilitation doit être réalisée sous 1 an suite à la signature de l'acte authentique.**

La communauté de communes Cœur de France a délégué la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire à VEOLIA. Nos services conservent un historique des demandes de diagnostic dans ce cadre sur le territoire de la communauté de communes.

2.2. Les chiffres

En 2022, sur l'ensemble des communes, nous avons réalisées **39** contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Durant nos visites, nous avons constatés **7** dispositifs de traitement individuel **CONFORME**, **16** dispositifs d'assainissement non collectif ne générant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution et **16** dispositifs individuels avec **DANGER POUR LA SANTÉ DES PERSONNES OU RISQUES AVERES DE POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT DONT 8 EN ABSENCE D'INSTALLATION** (soit **32 NON CONFORMES** avec obligation de travaux).

3. LES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES

3.1. Le contexte

Dans ses missions obligatoires, un SPANC doit vérifier tout projet de création ou réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif sur son territoire et ce depuis sa conception jusqu'à sa réalisation.

La communauté de communes Cœur de France a délégué la gestion du service public d'assainissement non collectif sur son territoire à VEOLIA. Nos services assurent donc les visites techniques nécessaires à cette mission et conservent un historique des demandes de diagnostic dans ce cadre sur le territoire de la communauté de communes.

3.2. Les dossiers

En 2022, sur l'ensemble des 19 communes, nous avons réalisées **93** contrôles des installations d'assainissement non collectif se répartissant comme suit : **49** contrôles de conception, **2** contrôles de conception complémentaires, **41** contrôles de bonne exécution des travaux et **1** visite de contrôle complémentaire (dont 41 dossiers sont reconnus conformes).

BILAN DES VISITES ANC 2022

Renseignement SISPEA

COMMUNES	Milieu Hydraulique superficiel (par sol reconstruit)	Infiltration (tranchée, lit éponge, lit place)	Filtre Agréé	Destination inconnue	Faits d'infiltration	absence d'installation	Total par commune
ARPEUILLES	4	6	3	3	2		18
BESSAIS LE FROMENTAL	4	6	3	2	1	1	16
BOUZAIS	3	6	1	1	1	3	12
BRUERE ALLICHAMPS			1				4
CELLE (LA)	1						1
CHRENTRON DU CHER	5	1	8	6	1		21
COLOMBIERS	6	2	3	4			15
COUST	3		3	1	1		8
DREVAULT	4	4	5	2	1		16
FARGES ALLICHAMPS	7	11	4	2	1		25
GROUTTE (LA)		1	1				2
MARCAIS	12	1	5	2	2		22
MEILLANT	1	9	5	3	3		21
NOZIERES	4	3	1	4	1		13
ORCENAIS	2		1				3
ORVAL	3	2		2			7
SAINT AMAND MONTROND	6	6	2	2	1		17
SAINT PIERRE LES ETIEUX	6	3	7	2	2		20
VERNAIS	4	1	3	2	1		11
SOUS TOTAL :	75	62	56	38	0	21	252